

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 24 mars 2017

Date de publication : 27 mars 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Le 24 mars 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Jean-Pierre SERVANT,

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, Mme Myriam GARREAU, M. Pascal DUFORSTEL.

Politique régionale de la Nouvelle Aquitaine en faveur du service civique : contrat dans le domaine de la sensibilisation à la protection de l'environnement



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Politique régionale de la Nouvelle Aquitaine en faveur du service civique :
contrat dans le domaine de la sensibilisation
à la protection de l'environnement

Contexte

En 2016, la Région Nouvelle Aquitaine a signé avec l'Agence de service civique, un protocole d'accord définissant les principales actions menées en complémentarité pour l'accompagnement et la dynamisation du service civique sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine.

La Région accompagne financièrement les structures pour la création ou le maintien de missions de service civique dans le cadre de secteurs prioritaires ciblés.

Il s'agit notamment de la **sensibilisation à la protection de l'environnement**, et entre autres de développer des missions au sein des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et de sensibiliser les citoyens à la préservation de leur environnement.

Décision

Le Bureau décide d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un volontaire en service civique dans le cadre de ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy PERRIER ★